

**extrait**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil seize, le onze octobre, le Conseil Municipal de la commune de REVEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHON, Maire.

*Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15*

*En exercice : 15*

*Qui ont pris part au vote : 15*

**Présents : Bernard MICHON ; Coralie BOURDELAIN ; Thierry MAZILLE ; Sandrine GAYET ; Catherine REAULT ; Lionel FIAT ; Céline BERNIGAUD ; Alain GUIMET ; Jean-Marc BELLEVILLE ; Laurence LEROUX ; Stéphane MASTROPIETRO ; Jean-Paul BELLIN ;**  
**Procurations : Vincent PELLETIER à Laurence LEROUX ; Christelle DEROUET à Sandrine GAYET ; Frédéric GEROMIN à Alain GUIMET**  
**Absents :**

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Thierry MAZILLE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

Date de la convocation : 30 septembre 2016

**DELIBERATION N° 2 :**

**OBJET : CREATION D'UN EMPLOI DANS LA FILIERE TECHNIQUE**

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Conformément à la délibération du conseil municipal en date du 11 octobre 2007 déterminant les taux de promotion pour les avancements de grade, le taux ainsi fixé est de 100 % pour tous les grades,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique 1ère classe,

Le Maire propose à l'assemblée,

**Pour la filière technique :**

- La création d'un poste d'adjoint technique 1ère classe à temps complet (35 heures hebdomadaires)

**Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01/10/2016 :**

Filière : Technique  
Cadre d'emploi : Adjoint Technique Territorial  
Grade : Adjoint Technique 1<sup>ère</sup> classe

Les crédits correspondants à ces frais de personnel sont inscrits au budget primitif 2016.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

DECIDE : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposé et de nommer l'agent sur cet emploi.

ADOPTE : à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré, à Revel, le 11 octobre 2016  
Pour extrait

Bernard MICHON  
Maire de Revel,

  
